



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 3270

### Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les initiatives prises par EDF et GDF en matiere de diversification. Depuis quelques annees, EDF et GDF ont entrepris de developper des activites de diversification, venant ainsi concurrencer des entreprises privees et risquant de placer certaines d'entre elles en difficulte. En consequence, elle lui demande d'organiser la concertation necessaire avec l'ensemble des partenaires concernes pour rechercher les solutions qui seraient de nature a repondre aux interets de tous.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree par de nombreux parlementaires, elus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadree par les contrats de plan de ces etablissements, elle serait toutefois jugee contraire a la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de specialite, instauratrice de distorsions de concurrence, et menacante pour le developpement local d'activites industrielles independantes. Afin de mieux apprecier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications, et d'engager les reformes de leur controle par la puissance publique qui apparaitront necessaires, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a confie une mission sur ce sujet a l'inspection generale de l'industrie et du commerce, qui devra lui faire un rapport pour le 15 octobre 1993.

### Données clés

**Auteur :** [Mme David Martine](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3270

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1993, page 1889

**Réponse publiée le :** 9 août 1993, page 2464